

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 avenue Aristide Briand 89700 TONNERRE

03.73.91.00.14 – email : patricia.mordal@eauxtonnerrois.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Syndicat est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif). Un budget par service est voté. Les charges communes payées sur le budget principal sont alimentées par les 3 budgets (à compter de 2022 pour le SPANC). Les sections d'exploitation et d'investissement structurent les budgets : d'un côté, la gestion des affaires courantes en section d'exploitation, de l'autre, les projets du Syndicat en section d'investissement (néant pour le SPANC).

Le Budget primitif 2022 sera présenté au comité Syndical le 31 mars 2022. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi sur les bases du rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 17 février 2022.

1- DEPENSES ET RECETTES (AC)

❖ SECTION D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

✓ Dépenses d'exploitation du service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation du service assainissement collectif sont réparties comme suit :

	BP + DM 2021	CA2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Dépenses d'exploitation				
011 Charges à caractère général	555 264,97 €	463 063,48 €	520 745,80 €	-7%
012 Charges de personnel	151 400,00 €	124 869,68 €	155 850,00 €	3%
014 Atténuation de charges	28 000,00 €	24 446,59 €	25 000,00 €	-12%
65 Autres charges de gestion courante	24 292,00 €	22 893,60 €	21 639,00 €	-12%
66 Charges financières	23 004,00 €	22 920,62 €	24 843,00 €	7%
67 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000,00 €	1 620,59 €	8 000,00 €	38%
68 Dotations aux provisions	5 650,00 €	4 897,00 €	6 337,00 €	11%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	378 108,00 €	333 463,57 €	325 454,00 €	-16%
022 Dépenses imprévues	41 865,03 €	- €	56 100,00 €	25%
023 Virement à la section d'investissement	214 933,39 €	- €	96 585,84 €	-123%
Total	1 427 517,39 €	998 175,13 €	1 240 554,64 €	

Les dépenses réelles d'exploitation (hors charges financières) du service assainissement collectif concernent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)
Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs (marchés passés avec SUEZ), les remboursements de frais, les cotisations, les impôts et taxes, les insertions et honoraires relatifs aux enquêtes publiques), les entretiens de stations et réseaux, le traitement des boues..
- Les charges de personnel (012) :
Remboursement au budget principal des rémunérations et charges liés aux agents employés directement par le SET via une subvention du budget eau vers le BP ;
Imputation des charges de personnel mis à disposition par les collectivités, le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Yonne au titre de la mission « intérim » et la CCLTB.

Sur 2022, il est prévu le recrutement d'un ETP sur une année– d'autre part l'ensemble du personnel sera rémunéré sur une année pleine. Est également intégré la fin du contrat aidé., la revalorisation des catégories C ;
- Les atténuations de charges (014) :
 - Redevance « modernisation » collectée et reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)
Sont imputés les frais liés à la convention signée avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne pour l'extension des réseaux pour alimenter la nouvelle STEP de Fleys.
- Les charges financières (chapitre 66)
 - Il s'agit des intérêts des emprunts.
- Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)
 - Ce chapitre regroupe les titres annulés sur des exercices antérieurs.

✓ **Recettes d'exploitation du service assainissement collectif**

Les recettes d'exploitation du service assainissement collectif sont réparties comme suit :

	BP+DM 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution BP 2022/BP 2021
Recettes d'exploitation				
013 Remboursement sur rémunération				
70 vente de produits fabriqués, prestations	783 380,86 €	671 442,41 €	743 031,00 €	-5%
74 subventions d'exploitation	102 223,00 €	116 041,72 €	24 433,00 €	-318%
75 autres produits de gestion courante		4,41 €		
76 produits financiers				
77 produits exceptionnels		3 076,61 €		
78 Reprise sur provisions			4 897,00 €	100%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	173 863,00 €	151 952,09 €	155 801,00 €	-12%
S/total	1 059 466,86 €	942 517,24 €	928 162,00 €	
002 Résultat reporté	368 050,53 €	368 050,53 €	312 392,64 €	
Total	1 427 517,39 €	1 310 567,77 €	1 240 554,64 €	

Les recettes concernent :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) : sans objet
- Les produits des services et ventes (chapitre 70)
Ils comprennent :
 - Redevances « assainissement collectif »
- Les subventions d'exploitation (chapitre 74) :
Il s'agit principalement des primes pour épurations versées par l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN). Sur 2021, une aide exceptionnelle a été versée par l'AESN pour le traitement des boues covid des ouvrages de Tonnerre et Roffey à hauteur de 71 680€ sur 89 598,31€ HT soit 80%. Non renouvelée en 2022.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : sans objet
- Les autres produits exceptionnels (chapitre 77) :

Ils correspondent aux remboursements d'assurance, pénalités ou mandats annulés sur exercices antérieurs).

- La reprise sur provisions (chapitre 78) : reprise des provisions N-1.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses d'investissement du budget 2022 se répartissent comme suit :

	BP + DM 2021	CA2021	BP 2022
Dépenses d'investissement			
10 Dotations fonds divers			
13 Subventions			
16 Rembt Capital emprunt	111 619,00 €	107 537,55 €	124 543,00 €
20 Concessions et droits immobilisés	180 774,00 €	67 185,87 €	151 684,26 €
21 Immobilisations corporelles	498 070,00 €	58 236,78 €	797 363,06 €
23 Immobilisations en cours	1 534 225,00 €	162 739,46 €	878 339,00 €
27 Autres immobilisations financières			
020 Dépenses imprévues			
040 Amortissement des subventions	173 863,00 €	151 952,09 €	155 801,00 €
45 opérations pour compte de tiers	185 186,00 €	53 089,80 €	146 759,97 €
S/total	2 683 737,00 €	600 741,55 €	2 254 490,29 €
001 Résultat reporté			
Restes à réaliser	232 729,16 €	- €	675 038,00 €
	2 916 466,16 €	600 741,55 €	2 929 528,29 €

✓ Programme d'investissement du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2021-2023 a été adopté en comité syndical du 17/02/2022

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement du budget 2022 s'élève à 1 827 386,32€ HT (chapitres 20-21-23) réparti selon les grands thèmes suivants et comprennent notamment :

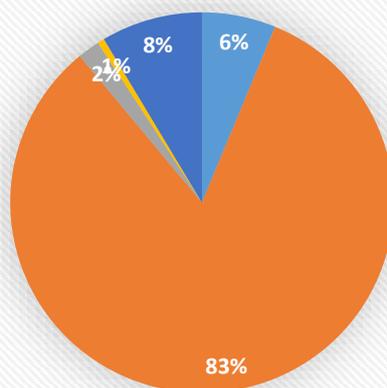
- Schéma Directeur d'Aisy-sur-Armançon et de Tonnerre ;
- la réhabilitation du système d'assainissement collectif de FLEYS et les travaux de renouvellement sur les ouvrages de Tonnerre et Roffey ;
- le raccordement de la Cité artistique portée par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

.....

Dans les restes à réaliser N-1 sont intégrés les travaux de réhabilitation de COLLAN.

Le chapitre 45 quant à lui fait apparaître les opérations réalisées par le SET dans le cadre des réhabilitations de Collan et Fleys au titre des branchements privés.

Investissements Assainissement Collectif



- Objectif n°1 - Connaitre et diagnostiquer le patrimoine
- Objectif n°2 - Permettre la collecte des eaux usées
- Objectif n°3 - Assurer un traitement optimal des eaux usées
- Objectif n°4 - Assurer la pérennité des installations
- Objectif n°5 - Lutter contre les eaux claires parasites
- Objectif n°6 - Opérations pour compte de tiers

❖ RECETTE D'INVESTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les recettes d'investissement du projet de budget du service Assainissement collectif se répartissent comme suit.

Il est envisagé de réaliser les emprunts à hauteur de 429 345,00€.

	BP + DM 2021	CA2021	BP 2022
Recettes d'investissement			
10 Dotations, fonds et réserves	- €		
13 Subventions	1 165 704,00 €	102 866,80 €	948 004,00 €
16 Emprunt	443 957,00 €		429 345,00 €
20 Immobilisations corporelles			
23 immobilisations en cours			27 900,00 €
040 Dotations aux amortissements	378 108,00 €	333 463,57 €	325 454,00 €
021 Autofinancement	214 933,39 €		96 585,84 €
45 Opérations pour compte de tiers	192 574,20 €	41 758,42 €	149 915,00 €
S/total	2 395 276,59 €	478 088,79 €	1 977 203,84 €
001 Résultat reporté	464 805,57 €	464 805,57 €	342 152,81 €
Restes à réaliser	56 384,00 €	- €	610 171,64 €
	2 916 466,16 €	942 894,36 €	2 929 528,29 €

2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE – SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédits sont à taux fixe.

Liste des emprunts :

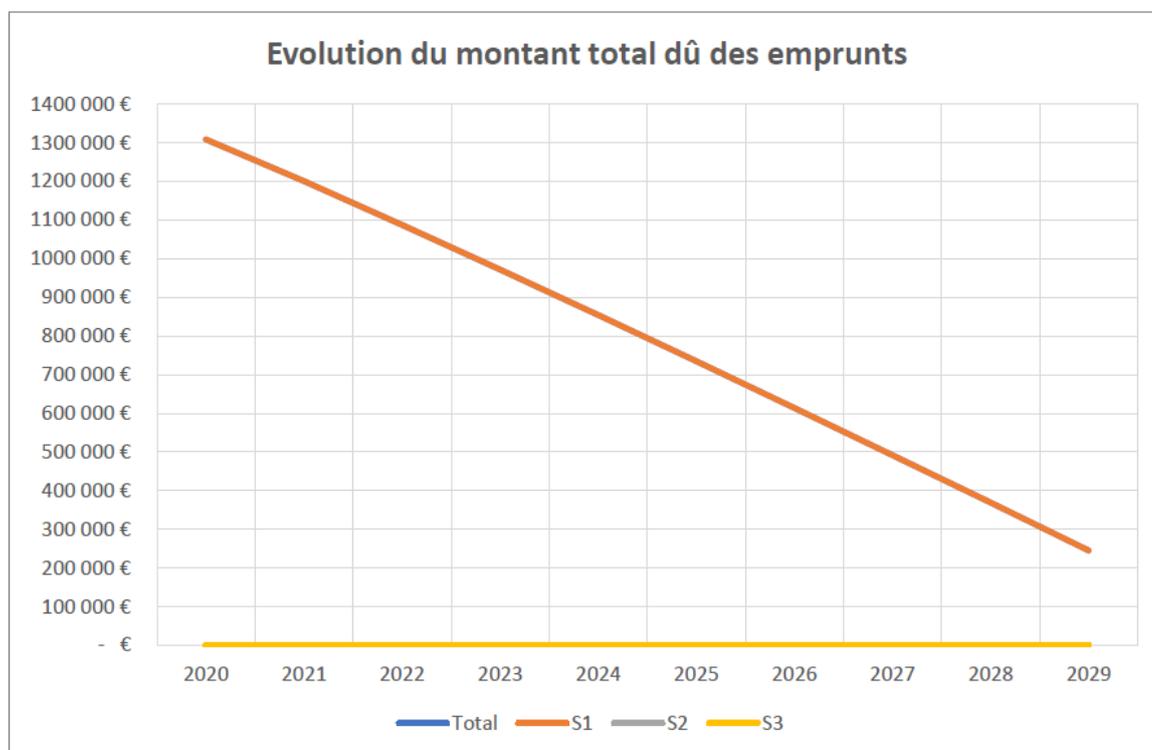
La décomposition de la dette supportée par le budget de l'assainissement est la suivante au 31/12/2021 :

n°	Date entrée	Identification				Secteur
		Nominal	Taux	Durée		
525605	E20	01/01/2019	542 258,69 €	3,36	12	1
8742608	E35	01/01/2019	21 376,00 €	0,80	8,5	1
10686431	E28	01/01/2019	38 266,67 €	0,00	14	1
1088991	E27	01/01/2019	338 829,96 €	0,00	12	1
10601231	E26	01/01/2019	30 731,40 €	0,00	18	1
20287302	E25	01/01/2019	172 512,46 €	4,40	21,75	1
AN096665	E32	01/01/2019	372 138,00 €	3,29	12	1

La structuration de la dette met en évidence l'existence d'une dette essentiellement de long terme, avec une échéance supérieure à 10 ans.

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2022 :

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 1 200 685. L'évolution de l'encours d'ici à 2026 est la suivante :



De nouveaux emprunts sont prévus en 2022.

3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Effectifs et dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif du Syndicat se compose comme suit :

- 9 agents recrutés par le SET représentant 6,47 etp
- 3 agents mis à disposition par les communes ou CC (Aisy-sur-Armançon : 12h/semaine / Cruzy le Châtel : 2h/semaine annualisées / 3CVT : 1h/semaine pour STEP Fleys) représentant 0,42 etp
- 1 agent mis à disposition par le service intérim du CDG89 à hauteur de 3h/semaine pour le service d'assainissement collectif de Pacy-sur-Armançon représentant 0,09 etp,
- 1 agent mis à disposition par la CCLTB 24/semaine dans le cadre d'une prestation comprenant : compta / établissement des payes représentant 0,68 etp

Le personnel recruté par le SET est rémunéré sur le budget principal. Des subventions des budgets annexes viennent abonder le budget principal en fin d'année pour équilibrer la dépense.

Le personnel « mis à disposition » est affecté directement sur les budgets correspondant. La prestation versée à la CCLTB est affectée directement sur les budgets correspondant au chapitre 012.

SERVICES Fonctions	EAU	AC	SPANC	ETP	Nbre d'heures
	59%	39%	2%	(arrondis)	
Pôle administratif					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Assistante administrative	0,34	0,22	0,01	0,57	20
Gestion des abonnés	0,23	0,16	0,01	0,40	14
Gestion des abonnés Secteur 2 (60/40)	0,14	0,09		0,23	8
Gestion des abonnés Secteur 3 (60/40)	0,12	0,08		0,2	7
Compta-établissement des payes (Prestation CCLTB)	0,40	0,27	0,01	0,68	24
Total	1,82	1,21	0,05	3,08	108
Pôle technique					
Responsable de pôle	0,59	0,39	0,02	1	35
Agents d'exploitation - SET	2,07	1		3,07	107,5
Agents d'exploitation - MAD	0,16	0,35		0,51	18
Total	2,82	1,74	0,02	4,58	160,5
TOTAL SET					
TOTAL ETP	4,64	2,95	0,07	7,66	
TOTAL Nombre d'heures hebdomadaires	162,40	103,25	2,45	268,10	268,50
					<i>la différence provient des arrondis d'etp</i>

Par délibération du 17/02/2022 a été créé un poste d'agent d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif à temps plein avec effet au 1^{er} juin 2022.

Le RIFSEEP –régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place.

Durée effective du travail : Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaine.

L'IHST (L'indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instaurée.

A Tonnerre, le 31 mars 2022

Le Président,

Rémi GAUTHERON